Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260709-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 13 Juillet 2026
Date des convocations : 06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Alain BIA	Sophie DELACOUR
Jean-Luc LE PALANTON	René-Loic ALIX	Claude LE GUYADER
Josette FOULON	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Nelly BOUTTERIN	Sylvie DELHOMMEAU	Marine DUPRE

Alain BOUGET, absente et excusé, a donné procuration à Alain BIA
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Lydie JACQUES, absente et excusée a donné procuration à Kévin PAULIC

Nelly BOUTTERIN a été désignée secrétaire de séance.

DEL 2026-07-09 – Urbanisme – Droit de préemption urbain

Le conseil municipal,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner reçue en Mairie concernant les propriétés citées ci-dessous :

- Parcelles E 573 et E 1017 — 19, rue de la Mairie
- Parcelles B 571 et B 572 — 12, rue de Poulopry
- Parcelles B 553, B 554 et B 757 — 5, rue de Prat Blouc'h

Considérant la localisation des biens présentés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, décide de :

- **Ne pas faire valoir son droit de préemption** pour l'ensemble de ces parcelles

Concernant la parcelle E573, après échange avec les futurs acquéreurs, considérant que celle-ci peut constituer un élément stratégique pour la commune, notamment dans une perspective de maîtrise foncière.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **SOUHAITE** une promesse de vente sur le fond de terrain pour 700m²

Fait et délibéré, le lundi 13 Juillet 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance

Nelly BOUTTERIN